Accompagnement clé en main

Contexte

Saint-Lô Agglo a été reconnu comme « Territoire Normandie Haies » par la Région Normandie en 2023. Un plan d'actions a été élaboré sur la période 2023-2025, dont notamment la plantation de haies bocagères sur l'ensemble du territoire.

Cela permet de faire suite au « Plan bocage » 2019-2022 de l'Agglo

Financé par le Département et réalisé en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Le programme

Cette action s'adresse aux agriculteurs, propriétaires fonciers, entreprises et collectivités locales pour des projets de création ou de restauration de haies, à plat ou sur talus, supérieurs à 100 mètres.

Les projets doivent permettre de restaurer ou conforter la trame verte sur le territoire de Saint-Lô Agglo. L'ensemble des communes de la communauté d'agglomération sont concernées.
Le Plan bocage a permis la plantation d'environ 27 km de haies sur quatre saisons de plantation. Un objectif de 10 kilomètres de haies créées ou restaurées par an est fixé pour cette action.
Déroulement des opérations.

Déroulement des opérations

1. Sollicitation de l'intéressé(e)
2. Étude du projet par le technicien bocage et concertation avec l'intéressé(e)
3. Signature d'une convention entre le ou les bénéficiaires et Saint-Lô Agglo par suite de l'accord trouvé pour les travaux
4. Suivi du bon déroulement des travaux

Les travaux et le poste du technicien bocage sont cofinancés à 80 % par l'Union européenne et à 20 % par Saint-Lô Agglo.

CONTACT

AGENT SAINT-LÔ AGGLO
Samuel CISSEY

Technicien bocage

06 60 46 72 97

Courriel

©SAINT-LÔ AGGLO

CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO
70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00